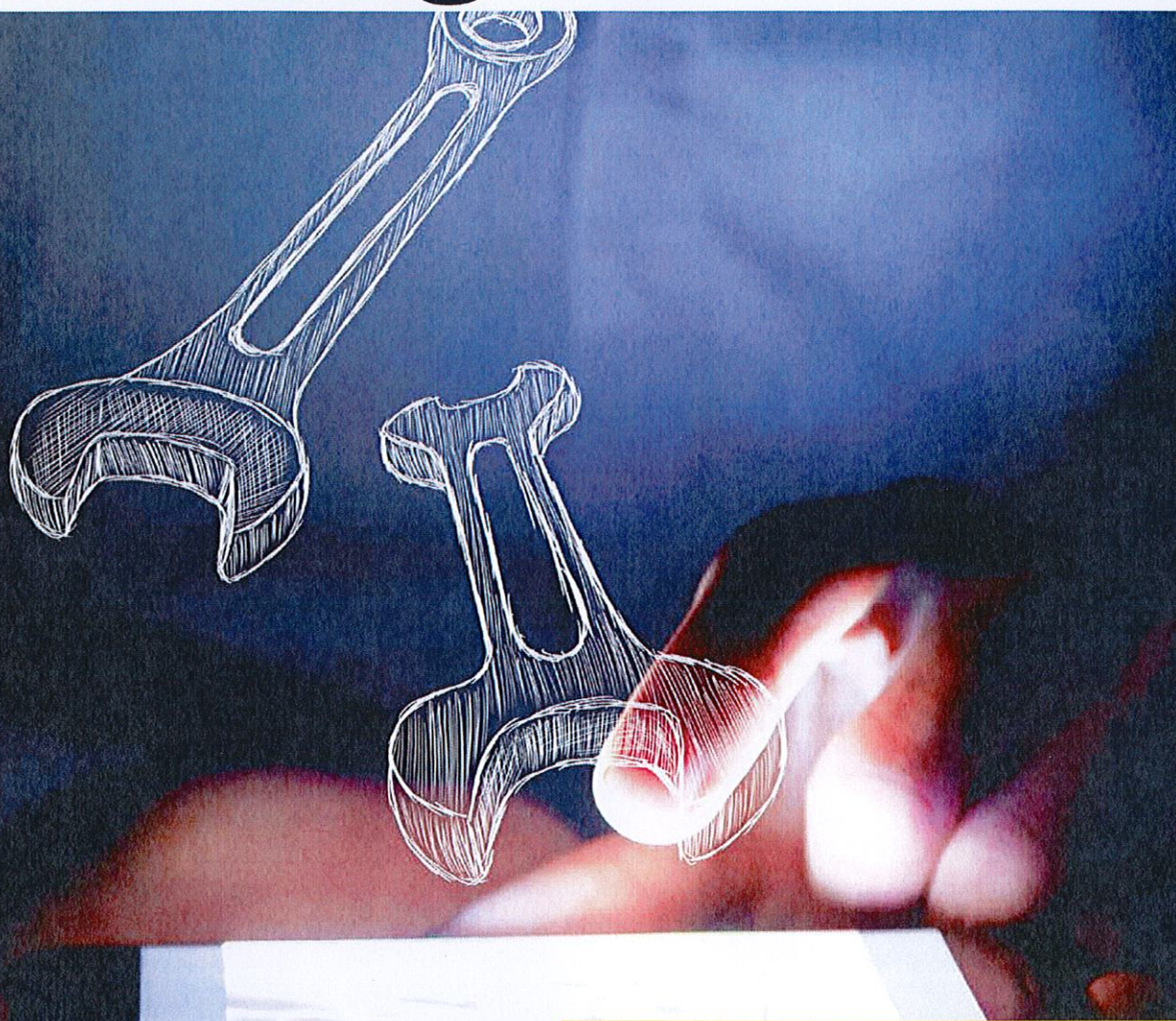


archimag.com
[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

n° 75
63 euros

guide pratique



la boîte à outils
du documentaliste

documentaliste : crise ou transformation du métier ?

Sous l'impulsion très forte de la société, des médias et des technologies de l'information, les métiers de l'information et de la documentation connaissent des changements et adaptations constants, à l'instar d'autres métiers liés à ce domaine. Voici plusieurs débats et tendances d'évolution.

des signes annonciateurs de changements des métiers de l'information et de la documentation sont déjà visibles depuis plusieurs années.

la dénomination du métier

Parmi ces signes, le terme de « *documentaliste* » ne semble plus être adéquat et recouvre des activités de plus en plus diverses. Le débat sur la dénomination du métier est loin d'être nouveau : les formations (à l'IUT, à l'université ou dans les écoles privées spécialisées), les offres d'emploi (Biblioemplois, APEC... [1]) utilisent toujours ce terme (2), qui est reconnu par les employeurs. Les répertoires officiels des métiers, comme Rome (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois de Pôle emploi), le signalent d'ailleurs toujours. L'Association des professionnels de l'information et de la documentation

(ADBS) a remis à jour son « *Référentiel des métiers* » (3) en juillet 2023, sous la forme de fiches dans lesquelles le métier de documentaliste figure avec un certain nombre d'autres professions liées.

En ce qui concerne les statistiques officielles, le métier de documentaliste n'est pas très présent. On ne peut donc disposer que d'estimations, notamment de celles de l'Éducation nationale pour les professeurs documentalistes, dont le nombre s'élève à 12 000.

manque de représentativité

Un autre signe est celui du défaut de la représentativité du métier : si les professions de bibliothécaire et d'archiviste sont bien représentées, avec plusieurs associations qui prennent position et réagissent pour défendre leurs membres, les documentalistes le sont principalement au travers de réseaux documentaires qui organisent des journées spécialisées ou des formations. Les réseaux Prisme (5) ou le RNDH (6) sont dynamiques, il en existe d'autres dans le domaine juridique ou économique. Cette désaffection au plan national a déjà pu être constatée au plan international lorsque la Fédération internationale de l'information et de la documentation (FID) a été intégrée dans un groupe de travail de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (Ifla), aujourd'hui la Section Knowledge Management (7), ce qui est assez significatif.

l'édition et la presse professionnelle en berne

Un troisième signe est la disparition progressive de l'édition et de la presse professionnelle documentaire. Dynamique

pendant plusieurs dizaines d'années, avec notamment la collection « *Bibliothèques* », créée par Martine Poulain aux Éditions du Cercle de la Librairie, et la publication de nombreux titres de référence, les ventes, semble-t-il, trop faibles ont eu raison de cette collection, au grand dam de nombreux professionnels (8). Les Éditions de l'ADBS ont, elles, disparu, bien qu'un accord ait cependant été signé avec les éditions belges De Boeck. D'autres maisons d'édition ont, en partie, pris la relève, telles les éditions Klog, C&F Éditions, Fyp, ou encore Iste Éditions, et les Presses de l'Enssib publient des titres qui concernent aussi les documentalistes. Au niveau des revues professionnelles, seule la revue *Archimag* évoque régulièrement, à nos yeux, des thématiques parlantes aux documentalistes de terrain. Ce bilan dressé peut apparaître négatif, et il l'est certainement. Pourtant, observant ce métier depuis plusieurs dizaines d'années, les apparences sont, selon moi, trompeuses. Et crier à la disparition des documentalistes est sans fondement. À l'image de la société et du monde du travail, ainsi que d'autres professions, les documentalistes se sont adaptés, ont mis leurs compétences techniques et de gestion au service d'autres emplois. Ils ont évolué et progressé d'une manière inattendue. Les quelques paragraphes qui suivent démontrent comment et vers quoi.

si les postes disparaissent, les besoins perdurent

En premier lieu, il faut souligner que les centres de documentation existent toujours (dans l'administration, les départements, les ministères et dans certaines grandes entreprises). Ils sont loin d'avoir disparu et remplissent leur fonction. Leur



dénomination change pour s'adapter à l'ère du temps : ils deviennent des services de veille ou de gestion des connaissances, des laboratoires d'information (l'abréviation « lab » est très usitée) ou des « cellules », des « capsules » et parfois des « hub ». Le plus important n'est pas là : ce qui compte, c'est bien sûr la pratique de techniques et d'un métier qui s'apprend toujours en IUT ou à l'université. Et si certaines entreprises ne recrutent plus de documentalistes, ou n'ont plus de service de documentation, les coûts sous-jacents à la demande documentaire

se développe : bibliothèque, documentation, archives, et documentation électronique sont de plus en plus souvent gérées par une seule entité. De même, la fonction documentaire peut évoluer en fonction des projets mis en place : un nouvel intranet, un dépôt d'archives, des formations à mettre en place (ayant trait à l'information, aux réseaux sociaux, à l'intelligence artificielle...). La personne responsable des médias sociaux de l'entreprise est d'ailleurs souvent un ou une professionnel-le de l'information en tant

souvent appel au brainstorming, s'en rapproche, et la gestion de projet est de plus en plus privilégiée : d'ailleurs, les offres d'emploi demandent explicitement un ou une chef-fe de projet documentaire et non pas un-e documentaliste.

En dernier lieu, il est essentiel de parler des technologies de l'information qui évoluent à grands pas et transforment naturellement les métiers de l'information. Ces technologies sont intégratives et visent à unifier les services et les prestations documentaires, à l'image des plateformes de services et des portails d'information. Au sein même des services de documentation, ou dans la manière de rechercher et d'utiliser la documentation, les méthodes changent et suivent en cela les moteurs de recherche et leurs algorithmes. Les développements à venir de l'intelligence artificielle pourront certainement servir la documentation et la recherche d'information. Ce bilan du métier de documentaliste est certes contrasté, mais il est loin d'être négatif. De nombreuses pistes d'avenir sont lancées. ■



« les documentalistes ont évolué et progressé d'une manière inattendue »

Jean-Philippe Accart

de leurs collaboratrices et collaborateurs ne disparaissent pas pour autant. Plusieurs études récentes réalisées par des cabinets de conseil montrent que la plupart des cadres et employés perdent une journée par semaine à trouver l'information qui leur est nécessaire (9). Le recours à des documentalistes indépendants pallie ce genre de problème : ils et elles travaillent alors sur des missions spécifiques, telles que les recherches d'information ponctuelles, l'élaboration de produits documentaires ou encore la prise en charge de projets.

s'adapter et saisir les opportunités

En second lieu, la polyvalence des fonctions au sein d'une même organisation

que « *community manager* ». Il y a donc pléthore de possibilités offertes aux documentalistes pour évoluer au sein de leur organisation, à condition de savoir s'adapter et saisir les opportunités.

un management et des technologies en évolution

En troisième lieu, les méthodes de management évoluent fortement et renouvellent, par là même, le métier. Pour preuve, le « *management agile* », qui permet de passer outre les hiérarchies trop pesantes en associant des personnes qualifiées autour d'une thématique bien précise au sein d'une même institution : il s'agit de faire avancer une idée, un concept. Le « *design thinking* », qui fait

Jean-Philippe Accart

(1) Biblioemplois — les offres d'emploi contractuel en bibliothèque :
→ biblioemplois.wordpress.com

APEC :
→ www.apec.fr

(2) L'École de bibliothécaires documentalistes (EBD) de l'Institut catholique de Paris (ICP) a adopté la dénomination « *médiateur numérique* ».

(3) Mise jour du référentiel des métiers, ADBS :
→ www.adbs.fr/groupe/mise-a-jour-du-referentiel-292552

(4) Cité dans « *Le Métier de documentaliste* », Jean-Philippe Accart, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 2023.

(5) Réseau Prisme :
→ www.documentation-sociale.org

(6) Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH) :
→ mdh.fr

(7) → www.ifla.org/fr/units/kml/

(8) Cité dans « *Le Métier de documentaliste* », Jean-Philippe Accart, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 2023.

(9) Cité dans « *Le Métier de documentaliste* », Jean-Philippe Accart, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 2023.